

Réunion du conseil municipal du 3 juin 2026 à 18 heures.

Présents : Melle Sarah CATHOT, Mme Christelle COSER, Mme Delphine VALADIE, M. Patrick DELPIT, M. Francis MONTAUDOUIN, M. Denis RAMBAUD, M. Frédéric SOUFFRON.

Secrétaire de séance : Mme Christelle COSER.

Date de convocation du conseil : 27 mai 2026.

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 22 avril 2026 est adopté à l'unanimité.

Gentilé commune de Sainte Croix (délibération 2026-29).

Conformément à la demande des habitants de la commune de Sainte Croix, la commune a participé à la démarche visant à doter les habitants de la commune d'un gentilé.

A cet effet, une consultation par enquête a été organisée en mairie afin de retenir un nom sur les 4 propositions effectuées par la commune,

Une urne a été déposée en mairie du 1^{er} janvier au 31 mai 2026 permettant à chacun de déposer un flyer de consultation exprimant son choix.

Ci-dessous, les résultats des votes reçus en mairie :

- Saint-Cruziens et Saint-Cruziennes : 7
- Saint-Cruciens et Saint-Cruciennes : 9
- Saint-Croiziens et Saint-Croiziennes : 3
- San Crotzien et San Crotzienne ou Santa Crotzien et Santa Crotzienne : 1

Sur ce fondement Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retenir la proposition :

Saint-Cruciens et Saint-Cruciennes

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- Accepte à l'unanimité de retenir la proposition,
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Convention participation gratuite (moins de 16 ans) piscine la Guillou (délibération 2026-30).

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la gestion de la base de plein air de la GUILLOU est devenue communautaire depuis le 1er janvier 2018.

La commune de Sainte Croix souhaite faire bénéficier de la gratuité de la piscine pour les enfants de moins de 16 ans résidant sur la commune.

Ainsi, sur présentation d'une carte au personnel de l'accueil de la piscine, les bénéficiaires ne paient pas l'entrée et cette dernière sera facturée à la commune.

Pour cette mise en place, il convient que la municipalité signe une convention avec la communauté de communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte cette convention,
- Donne pouvoir à monsieur le maire de signer tout document s'y rapportant.

Plantation du Mai communal.

La cérémonie de plantation du Mai communal se déroulera le 3 juillet 2026.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 heures 30.

Le Maire



Le secrétaire de séance

